

LE COLLECTIF AED 66 soutenu par les organisations syndicales :



La Coordination nationale des collectifs d'assistant·es d'éducation appelle à une nouvelle journée de grève nationale des AED le 22 mars 2022.

AED, les méprisé·es de Blanquer

Personnels essentiels au bon fonctionnement des établissements, nous, les assistant·es d'éducation (AED, AP et APS) devons faire face à des conditions d'emploi et salariales inadmissibles : CDD d'un an renouvelable en attente de la désormais possible CDIisation au bout de 6 ans, temps de travail incomplet...

Depuis le début de la crise sanitaire, nos conditions de travail se sont amplement dégradées, notamment par la multiplication des tâches qui nous sont confiées. Nos missions qui sont définies par les textes réglementaires sont suffisamment floues pour que nous soyons confiées toutes sortes de tâches, dont certaines ne sont clairement pas de notre ressort.

Le mépris envers les assistant·es d'éducation s'entend jusque dans l'hémicycle parlementaire lorsque des amendements proposant d'accorder la prime éducation prioritaire aux AED y exerçant sont balayés d'un revers de manche. Grand·es oublié·es du Grenelle de l'éducation, la seule réponse de Blanquer a été la publication d'un décret en décembre 2021 ouvrant la possibilité aux AED de faire des heures supplémentaires, blanc-seing donné aux chef·fes d'établissement leur permettant de faire pression sur les AED pour qu'ils et elles augmentent leur temps de travail selon les besoins du service.

Nous exigeons :

- la modification du statut des AED pour de meilleures conditions de travail ;
- l'augmentation des salaires avec une grille nationale d'augmentation salariale à l'ancienneté ;
- la baisse du temps de travail ;
- l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;
- la suppression du forfait nuit en internat ;
- la création d'une brigade de remplacement dans les départements pour ne pas faire peser aux AED en poste dans l'établissement le remplacement des collègues absent·es ;
- le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;
- l'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heure pour formation.

La CDIisation n'est qu'un début, continuons de mettre la pression.

**Mardi 22 mars,
rassemblons-nous devant la DSDEN à 11h.**